



Assemblée générale

Distr. limitée
10 juillet 2020
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-troisième session

Vienne, 9 et 10 septembre 2020

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire*

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Approbation du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-septième session et demande adressée au Secrétariat pour qu'il invite les États membres et les observateurs permanents, si nécessaire, à apporter leur contribution aux travaux du Sous-Comité à sa cinquante-huitième session, qui se tiendra en 2021.
4. Approbation du rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-neuvième session et de l'ordre du jour de sa soixantième session, et demande adressée au Secrétariat pour qu'il invite les États membres et les observateurs permanents, si nécessaire, à apporter leur contribution aux travaux du Sous-Comité à sa soixantième session, qui se tiendra en 2021.
5. Décision procédurale sur le programme « Espace 2030 ».
6. Nomination des membres des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2022-2023.
7. Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session du Comité, qui se tiendra en 2021.
8. Adoption du rapport du Comité à l'Assemblée générale.

* Le présent ordre du jour provisoire est exceptionnel ; il vise à atténuer les difficultés posées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à assurer la continuité des opérations du Comité et de ses sous-comités jusqu'au cycle de réunions de 2021. Il n'établit pas un précédent. Voir la communication officielle en date du 16 juillet 2020 adressée aux États membres du Comité par le Bureau des affaires spatiales.



Annotations*

1. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour aura lieu immédiatement après l'ouverture de la session.

2. Élection du Bureau

À sa soixante-deuxième session, en 2019, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a noté que, pour la période 2020-2021, les États d'Europe orientale avaient approuvé la candidature de Marius-Ioan Piso (Roumanie) à la présidence du Comité, les États africains avaient approuvé celle de Francis Chizea (Nigéria) au poste de premier vice-président du Comité et les États d'Amérique latine et des Caraïbes avaient approuvé celle de Ricardo Gil Ochoa (Colombie) au poste de deuxième vice-président/rapporteur du Comité (A/73/20, par. 366 à 368).

Dans sa résolution 74/82, l'Assemblée générale a réaffirmé, pour ce qui était de la composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2020-2021, que le Comité et ses sous-comités éliraient les membres de leurs bureaux à leurs sessions respectives en 2020 conformément à cette composition.

3. Approbation du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-septième session et demande adressée au Secrétariat pour qu'il invite les États membres et les observateurs permanents, si nécessaire, à apporter leur contribution aux travaux du Sous-Comité à sa cinquante-huitième session, qui se tiendra en 2021

Le Comité sera saisi du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-septième session (A/AC.105/1224).

À sa cinquante-septième session, le Sous-Comité a formulé les recommandations et demandes suivantes pour solliciter les contributions des États membres et des observateurs permanents, s'il y avait lieu, aux travaux de sa cinquante-huitième session :

a) Le Sous-Comité a recommandé au Secrétariat de continuer d'inviter les États Membres à présenter des rapports annuels sur leurs activités spatiales (A/AC.105/1224, par. 34) ;

b) Ayant pris note du paragraphe 13 de la résolution 74/82 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a convenu qu'il faudrait continuer à inviter les États Membres et les organisations internationales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité à rendre compte des recherches menées sur la question des débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire, les problèmes relatifs à la collision d'objets de ce type avec des débris spatiaux et la façon dont les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux étaient appliquées (A/AC.105/1224, par. 109) ;

c) Le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale (A/AC.105/1224, par. 247), dans lequel figuraient les demandes suivantes :

i) Le Groupe de travail a prié le Secrétariat de solliciter de nouvelles contributions au questionnaire sur les politiques, expériences et pratiques relatives à l'utilisation des sciences et techniques spatiales au service de la santé mondiale (A/AC.105/1224, annexe III, par. 13 et appendice) ;

ii) Le Groupe de travail a également prié le Secrétariat de continuer d'inviter les États membres du Comité à communiquer les coordonnées de points de contact nationaux à son intention (A/AC.105/1224, annexe III, par. 14).

* Les annotations et le calendrier indicatif des travaux ne font pas partie de l'ordre du jour que doit adopter le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Viabilité à long terme des activités spatiales

Compte tenu des paragraphes 165 à 168 du rapport du Comité sur les travaux de sa soixante-deuxième session (A/74/20) et des paragraphes 195 et 196 du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-septième session (A/AC.105/1224), et au vu des circonstances exceptionnelles auxquelles donne lieu la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19), il est proposé que le Comité décide que ses États membres continuent à envisager d'élire le bureau du groupe de travail au titre du point de l'ordre du jour relatif à la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique, et de définir son mandat, ses méthodes de travail et son plan de travail à la cinquante-huitième session du Sous-Comité, qui se tiendra en 2021.

Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique

À sa cinquante-septième session, le Sous-Comité scientifique et technique a convenu des points à proposer au Comité en vue de leur inscription à l'ordre du jour de sa cinquante-huitième session en 2021 (A/AC.105/1224, par. 260).

Colloque

Conformément à l'accord auquel est parvenu le Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-quatrième session (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), la Fédération internationale d'astronautique organisera un colloque qui aura lieu lors de la cinquante-huitième session du Sous-Comité, en 2021 (A/AC.105/1224, annexe I, par. 13).

4. Approbation du rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-neuvième session et de l'ordre du jour de sa soixantième session, et demande adressée au Secrétariat pour qu'il invite les États membres et les observateurs permanents, si nécessaire, à apporter leur contribution aux travaux du Sous-Comité à sa soixantième session, qui se tiendra en 2021

Voir les annotations figurant dans l'ordre du jour provisoire annoté de la cinquante-neuvième session du Sous-Comité juridique (A/AC.105/C.2/L.312/Rev.1).

5. Décision procédurale sur le programme « Espace 2030 »

Conformément à la résolution 73/6 de l'Assemblée générale, aux décisions prises par le Comité à sa soixante et unième session (A/73/20, par. 358 à 363) et à la méthode et au plan de travail du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » du Comité (A/AC.105/1202, annexe IV, appendice), le Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » a tenu des réunions lors de la cinquante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2020 (voir A/AC.105/1224, annexe IV).

Sur la base des travaux accomplis par le Groupe de travail au cours de cette session du Sous-Comité, le projet révisé de programme « Espace 2030 » et de plan de mise en œuvre (A/AC.105/C.2/L.316) a été publié dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, conformément à son plan de travail, en vue d'un examen ultérieur.

Compte tenu des aménagements exceptionnels mis en place pour la cinquante-neuvième session du Sous-Comité juridique et la soixante-troisième session du Comité, et de l'annulation qui en a découlé des réunions du Groupe de travail qui devaient se tenir, d'après son plan de travail, pendant le reste de l'année 2020, il est proposé que le Groupe de travail prolonge son plan de travail d'un an afin de pouvoir examiner une version consolidée finale du programme « Espace 2030 » et du plan de mise en œuvre et la présenter au Comité à sa soixante-quatrième session, en 2021, au titre du point intitulé « programme “Espace 2030” » qui devra continuer à figurer à son ordre du jour, et que le Comité examine les conclusions de ses travaux et les

soumettre à l'Assemblée générale pour qu'elle les examine à sa soixante-seizième session, qui se tiendra en 2021.

6. Nomination des membres des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2022-2023

Au paragraphe 11 de sa résolution [58/89](#), l'Assemblée générale a entériné l'accord auquel le Comité était parvenu sur la composition future des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires ([A/58/20](#), annexe II, par. 5 à 9), sur la base des dispositions relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires (voir [A/52/20](#), annexe I, et [A/58/20](#), annexe II, appendice III) approuvées par l'Assemblée dans sa résolution [52/56](#).

Conformément aux dispositions relatives à la composition future des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires, le Comité devrait, à sa soixante-troisième session, parvenir à un accord sur la nomination de l'ensemble des membres de ces bureaux pour la période 2022-2023.

7. Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session du Comité, qui se tiendra en 2021

Il est proposé que le Comité décide d'examiner, à sa soixante-quatrième session, qui se tiendra en 2021, les mêmes questions de fond qu'il avait recommandé d'examiner à sa soixante-troisième session, en 2020 (voir [A/74/20](#), par. 374).

8. Adoption du rapport du Comité à l'Assemblée générale

Le Comité sera saisi du projet de rapport sur les travaux de sa soixante-troisième session (en anglais seulement), aux fins de son adoption.

Annexe

Calendrier indicatif des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa soixante-troisième session*

Le calendrier présenté ci-après indique de manière générale les dates et heures auxquelles les points de l'ordre du jour seront examinés au cours de la session. L'examen des différents points de l'ordre du jour pourra être avancé, prolongé ou reporté en fonction des besoins des membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et des contraintes d'organisation qui pourraient apparaître au cours de la session.

<i>Date</i>	<i>Matin (10 heures-midi)</i>	<i>Après-midi (14 heures-16 heures)</i>
9 et 10 septembre 2020		
Mercredi 9 septembre	Point 1. Adoption de l'ordre du jour Point 2. Élection du Bureau Point 3. Approbation du rapport du Sous-Comité scientifique et technique Point 4. Approbation du rapport du Sous-Comité juridique	Point 5. Décision procédurale sur le programme « Espace 2030 » Point 6. Nomination des membres des bureaux pour la période 2022-2023 Point 7. Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session du Comité
Jeudi 10 septembre	Point 8. Adoption du rapport du Comité à l'Assemblée générale	Point 8. Adoption du rapport du Comité à l'Assemblée générale

* À sa trente-huitième session, le Comité a convenu que les États membres continueraient de recevoir un calendrier indicatif des travaux qui ne préjugerait pas du temps effectivement consacré à l'examen des différents points de l'ordre du jour [A/50/20, par. 169 b)].